



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI  
QUE DIEU L'ASSISTE**



# **Discours de S.M. le Roi aux participants de la réunion de l'assemblée générale de l'ONU**

"Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Excellences, Messieurs les Présidents.

Majestés, Excellences, Altesses.

Excellence, Monsieur le Secrétaire Général.

Il M'est agréable d'adresser, tout d'abord, à Mon illustre frère, Son Excellence le Président Haj Omar Bongo, ainsi qu'à Son Excellence le Premier Ministre du Royaume de Suède, M. Goran Person, Mes sincères félicitations pour avoir été choisis comme co-présidents de cette réunion historique et exceptionnelle dans la vie de l'Organisation des Nations Unies. Je leur souhaite plein succès dans la direction des travaux de ce Sommet.

Je saisis cette occasion pour renouveler nos vifs remerciements à Monsieur le Secrétaire Général, S.E. M. Kofi Annan, pour les efforts sincères qu'il n'a cessé de déployer au service des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'en moderniser les structures, d'en rationaliser le mode de fonctionnement et de la préparer à relever les défis du 21ème siècle et du troisième millénaire.

Si cette importante réunion enregistre une participation aussi massive et d'un niveau si élevé, cela tient à la valeur symbolique et historique de cette session, et constitue, en même temps, un signal fort de l'attachement des dirigeants et des peuples de nos pays respectifs aux idéaux et nobles objectifs des Nations Unies. Cela traduit aussi tout le prix que nous attachons à la mission que conduit notre Organisation, tout en faisant ressortir à quel point nous mesurons désormais la nécessité de renforcer et protéger cette institution, et d'en assurer la mise à niveau pour qu'elle puisse continuer à remplir pleinement et au mieux la mission exaltante qui lui est dévolue.

L'Organisation des Nations Unies a fait la preuve, notamment au cours des deux dernières décennies, de son efficacité, de sa pertinence et de sa capacité d'adaptation, en dépit des mutations profondes qu'a connues le monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ainsi, les principes d'égalité entre les Etats, de respect de leur souveraineté, de leur unité nationale et de leur intégrité territoriale, le règlement des conflits par des moyens pacifiques, le non recours à la force ou à la menace d'y recourir, et le respect des droits de l'Homme, individuels et collectifs, demeurent les fondements de base de tout ordre mondial.

Le Maroc est profondément convaincu que la prévention des conflits et leur règlement par les moyens pacifiques énoncés dans la Charte, demeurent le moyen le plus efficace, pour préserver la paix entre les Etats et les peuples, quelle que soit la nature des différends et des divergences entre les parties au conflit. Mieux encore, ils constituent la condition fondamentale à l'aune de laquelle se mesure le respect effectif de ces idéaux, ainsi qu'un passage obligé pour venir à bout de

tous les foyers de tension, et pour aller de l'avant dans le renforcement de la sécurité globale, et dans la réalisation du développement durable et de la prospérité partagée, gages de stabilité, tant au plan régional que mondial.

Partant de ces principes, nous avons constamment fait preuve d'une disposition sincère à régler le différend artificiel avec nos frères algériens.

Ainsi, en lançant des initiatives constructives ou en répondant favorablement à bien d'autres, nous avons clairement marqué notre ferme volonté de développer nos relations bilatérales, dans un climat de solidarité, de bon voisinage et de fructueuse coopération, suivant en cela une démarche stratégique visant l'édification de l'Union du Maghreb Arabe sur des bases saines et solides.

Notre espoir demeure total de voir ce dossier litigieux définitivement clos, et d'uvrer avec nos frères et partenaires maghrébins au renforcement de la coopération, de la stabilité et du développement intégré dans notre région.

Avec la même fermeté et la même détermination, le Maroc continue d'adhérer avec force aux efforts internationaux visant à instaurer au Moyen-Orient une paix juste et durable, garantissant à tous les peuples de la région, y compris les peuples palestinien et irakien frères, de vivre librement et en sécurité, dans leurs Etats indépendants respectifs. De même, notre pays ne cesse, depuis des décennies, d'apporter son concours aux efforts et opérations des Nations Unies pour consolider les accords de cessez-le-feu, et créer les conditions nécessaires au raffermissement de la paix et au renforcement de la stabilité dans les pays connaissant de vives tensions ou des conflits, ou qui sont menacés de démembrement ou de balkanisation. C'est pour réaliser cet objectif que nos forces se trouvent, aujourd'hui, au Congo, en Côte d'Ivoire et à Haïti, tout comme elles se trouvaient, hier, en Somalie, en Angola et en Bosnie.

Les nombreuses réalisations inscrites à l'actif des Nations Unies en matière de maintien de la paix prouvent que l'instauration de la paix et la garantie de la stabilité, tant au niveau national, régional, qu'international, demeurent tributaires de la réalisation d'un minimum de développement économique au bénéfice de toutes les franges de la société, notamment dans les pays en développement et les pays pauvres.

Les derniers développements qu'a connus le monde dans les domaines de la technologie de l'information et de la communication ont contribué, assurément, au rapprochement des peuples, tout en leur faisant prendre la pleine mesure de la gravité des menaces qui guettent l'humanité, et en les encourageant à tout mettre en œuvre pour endiguer ces menaces, par une mobilisation énergique et concertée de la solidarité et de la coopération internationales. A cet égard, et tout en réaffirmant la forte adhésion du Royaume du Maroc à la coopération régionale et internationale en matière de lutte contre le fléau abject du terrorisme, qui s'est aggravé avec les attaques criminelles du 11 septembre 2001, nous estimons que le renforcement de la concertation et de la coordination illustre à quel point la communauté internationale peut être efficace face à n'importe quel défi, dès lors qu'existe une volonté politique réelle, et que sont réunis les moyens requis pour réaliser l'objectif commun de consolidation de la sécurité globale. Dans le même esprit d'engagement, nous tenons à souligner à quel point la communauté internationale a besoin d'une coopération et d'une entraide de ce genre pour relever les défis socio-économiques qui entravent le développement et la stabilité des Etats du Sud, surtout dans le continent africain, et pour aider ces pays à prendre en charge le développement humain de leurs peuples respectifs.

La Déclaration du Millénaire, que nous avons adoptée il y a de cela cinq ans, a montré à quel point la communauté internationale était consciente de la nécessité d'œuvrer pour éradiquer la pauvreté absolue et la famine, généraliser l'accès à l'enseignement primaire, renforcer l'égalité entre l'homme et la femme, améliorer la couverture médicale, et lutter contre le VIH/Sida et les autres maladies et pandémies.

Par ailleurs, les déclarations finales des conférences de Johannesburg et de Monterrey ont comporté des obligations fermes que la communauté internationale s'est engagée à honorer, conformément à un calendrier précis.

Ceci a contribué à susciter chez les peuples démunis l'espoir que la solidarité internationale allait désormais passer de l'étape des promesses et des vœux pieux au stade de la concrétisation sur le terrain, à travers des programmes de développement et des projets tangibles, créateurs de richesses.

Illustrant notre volonté d'assurer leur pleine effectivité à ces engagements internationaux, Nous avons mis l'accent, lors de Notre présidence, en 2003, du Groupe des 77 et la Chine, sur la mobilisation des moyens permettant de remplir ces engagements et de réaliser les objectifs du Millénaire pour les pays du Sud, africains notamment. C'est ainsi que nous avons pu faire émerger le consensus international en faveur d'une réunion de haut niveau, dans le but d'assurer un suivi aux objectifs du Millénaire, réunion dont le cadre a par la suite été élargi pour englober la réforme des règles et des structures du système onusien.

Toute évaluation objective de l'action entreprise par les pays en développement pour honorer les engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, ferait ressortir les efforts louables déployés par ces pays, à travers l'adoption de politiques publiques judicieuses, prônant la bonne gouvernance et la mobilisation des ressources locales, afin de créer les conditions susceptibles de favoriser une utilisation optimale des investissements étrangers et de faciliter l'intégration de ces pays dans le commerce international.

Quoique considérables, ces efforts ne peuvent, cependant, produire pleinement leurs effets que s'ils sont appuyés par une aide publique au développement plus consistante, fournie selon un calendrier précis. Ces concours devraient être étayés par la mobilisation de ressources novatrices supplémentaires, des exonérations douanières,

ainsi qu'une annulation ou réduction de la dette des pays démunis.

Pour notre part, et conformément aux engagements internationaux du Royaume du Maroc, nous avons pris l'initiative d'adopter un Code de la Famille qui consacre l'égalité entre l'homme et la femme, garantit les droits de l'enfant, met un terme à toutes les formes d'injustice à l'égard des femmes, préserve leur dignité, protège l'unité et la cohésion de la famille, tout en veillant à ce que la femme soit véritablement intégrée dans le processus de développement national. Dans le même esprit, Nous avons lancé " l'Initiative nationale pour le développement humain ". Conforme à la philosophie et aux objectifs du Millénaire, ce chantier procède d'une vision globale fondée sur les principes de démocratie politique, d'efficacité économique et de cohésion sociale. Il permet, en outre, à chaque citoyen de faire le meilleur usage de ses atouts et de ses aptitudes, dans le cadre d'un projet de société démocratique et moderne, fondé sur l'égalité des chances , un projet qui place l'Homme au c ur du processus de développement, l'associant tant à la conception des projets qu'à leur mise en uvre. Ce projet de société est également fondé sur une répartition équitable des fruits du développement entre les différentes régions et catégories sociales. Le but est de réduire les disparités sociales et régionales, et de lutter contre l'exclusion, par le biais d'une mobilisation nationale globale des ressources et des énergies, destinée à soustraire des pans entiers des populations défavorisées, surtout parmi les jeunes, aux affres de la pauvreté, de l'analphabétisme et du chômage, et à leur permettre de mener une vie digne, à l'image de celle que Je souhaite pour l'ensemble des citoyens.

Avec la même conviction et la même résolution, le Royaume du Maroc poursuit ses efforts inlassables pour la concrétisation effective de la coopération Sud-Sud, en engageant à l'égard des pays africains frères une politique de solidarité concrète, reposant essentiellement sur la formation dans les domaines où le Maroc dispose de compétences avérées et d'une grande expérience, sur l'ouverture de son marché aux exportations des pays africains les moins avancés, et sur l'annulation de la dette de ces pays envers le Maroc.

Messieurs les Présidents.

Le soixantième anniversaire de la création de notre Organisation est une occasion qu'il incombe de saisir, non pas pour ressasser les défaillances du passé ou dénigrer des dysfonctionnements ou quelques carences dans son rendement - un exercice, somme toute, aussi stérile que frustrant - mais plutôt pour adopter une démarche constructive en marquant notre attachement sincère aux principes fondateurs de l'Organisation, et en uvrant pour une mobilisation efficiente de nos ressources afin d'en assurer une mise à niveau et une réforme efficaces, gages du renforcement de notre Organisation. En effet, celle-ci demeure le cadre idoine pour le dialogue et la négociation, la recherche de solutions appropriées aux problèmes complexes, et la mise en place d'un ordre mondial multilatéral équitable, satisfaisant pour tous.

Nous formons le vœu que le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations unies soit l'occasion de faire renaître la vision politique éclairée et l'inspiration créatrice qui ont présidé à la naissance de cette prestigieuse institution, afin que, par une volonté collective et consensuelle, nous puissions introduire les réformes structurelles et opérationnelles nécessaires, y compris l'élargissement du Conseil de sécurité, la dynamisation du Conseil économique et social en faveur du développement durable, et la mise à niveau de la Commission des droits de l'homme, afin qu'elle puisse s'acquitter de sa mission de manière plus efficace et plus démocratique.

Nous espérons que les résultats de cette honorable Assemblée seront à la mesure des attentes de nos peuples, et qu'ils jetteront les bases fondatrices d'un partenariat humain nouveau, basé sur une coopération constructive pour la paix, la stabilité, la prospérité de tous les peuples, la coexistence entre les différentes cultures et l'alliance des diverses civilisations, afin de contribuer à l'ancrage des idéaux immuables de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, de sécurité globale, de concorde, de justice et d'équité. A cet égard, Je réaffirme la volonté du Royaume du Maroc d' uvrer de concert avec vous pour le triomphe de ces idéaux, dans le cadre d'un système

onusien renouvelé.

Wassalamou alaikoum warahmatoullah wabarakatouh".